



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service de l'Eau, de l'Environnement  
et de la Biodiversité

**DDT 49 SEEB – CHASSE 2023 n°255**  
Autorisation de destruction à tir des ESOD

**Autorisation préfectorale de destruction à tir des certaines espèces susceptibles  
d'occasionner des dégâts accordée à :**

Nom, Prénom :       **MASSE MICHEL**

Adresse. :           **6 RUE DU VOISINAY  
ST MATHURIN S/LOIRE  
49250 LOIRE AUTHION**

- pour les pies, corbeaux freux et corneille noire : du 1er mars au 31 juillet 2023 (à poste fixe, pour prévenir les dommages aux activités agricoles)

- pour le pigeon ramier : du 21 février à la date fixée par arrêté préfectoral (à poste fixe, à proximité des cultures de céréales, d'oléo-protéagineux et des cultures maraîchères) . Seuls les chasseurs inscrits sur la liste jointe sont autorisés à participer à l'opération de destruction.

- pour les mammifères (renard, fouine, martre (pour la martre, seules les communes des cantons listés dans l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 sont concernées)) : du 1er au 31 mars 2023

**Uniquement sur les parcelles pour lesquelles vous disposez du droit de destruction.**

**Commune(s) de : SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**

Fait à Angers, le 07/03/23

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef de l'Unité Cadre de Vie et de la Biodiversité  
Laurent MAILLARD



Les tireurs dont les noms et prénoms figurent dans le tableau ci-dessous peuvent s'adjoindre à l'opération sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation :

	Titre	Prénom	Nom	Adresse
X	1	Monsieur Bruno	ANGELIN	26, rue Haute du Rateau
X	2	Monsieur Dominique	BOUGET	Le Gué de L'Aulne
X	3	Monsieur Gerard	CHAROZE	60 Rue de la croix
X	4	Monsieur Jean-Noël	COCHARD	48, rue de La Croix
X	5	Monsieur Alain	COUE	Le Pont du Rateau
X	6	Monsieur Jacques	CROISSANT	8 Bourg Nabeau
X	7	Monsieur Aurélien	DELAUNAYE	20, Rue du patis Pottier
X	8	Monsieur Clément	DELAUNAYE	30, Gande Rue
X	9	Monsieur René	DELHOMMEAU	7, Sq des Ventes
X	10	Monsieur Patrice	DOUANEAU	Bellenoue
X	11	Monsieur Eric	GABORIAU	3, Les Gaignards
X	12	Monsieur Christian	GARNIER	8 rue de l'Arcade
X	13	Monsieur Christian	HOUDU	1, rue de La Paix
X	14	Monsieur Quentin	HOUDU	1, rue de La Paix
X	15	Monsieur Amaud	LAUMONIER	7, bis du Pont Foulon
X	16	Monsieur Jérôme	LEBLANC	22, Rue du Bec
X	17	Monsieur Michel	MASSE	Le Voisinay
X	18	Monsieur Justin	MEIGNAN	La fresnaie
X	19	Monsieur Pierre-Noël	MEIGNAN	La fresnaie
X	20	Monsieur Pierre	METAY	36, rue Haute du Rateau
X	21	Monsieur Norbert	NOUVEL	3, Sq du Petit Jardin
X	22	Monsieur Jean-Luc	OUDIN	23, rue de La Marsaulaye
X	23	Monsieur Didier	PEAN	Le Voisinay
X	24	Monsieur Amaud	QUENNET	Le Pont du Rateau
X	25	Monsieur Philippe	RAVEAU	23, rue Haute du Rateau
X	26	Monsieur Jean-Francois	ROLLIN	18, la ruaderie
X	27	Monsieur Raymond	SAUSSEREAU	2, rue des Artisans
X	28	Monsieur Xavier	SAVIGNARD	L'Herbelottière
X	29	Monsieur Bastien	TRANCHANT	1, Rue Pelleterie
X	30	Monsieur Michel	TRANCHANT	43, rue de La Marsaulaye
X	31	Monsieur Alain	VIDGRAIN	4, square du petit jardin
X	32	Monsieur Fabrice	ZAMPIERON	Petite rue du Rateau
X	1	Monsieur Amaud	CATOR	1, Allée des Mésanges
X	2	Monsieur Christophe	CATOR	11, Rue Stani Nitowski
X	3	Monsieur Roger	CATOR	La Cotinière
X	4	Monsieur Philippe	CRASNIER	Le grand Villeneuve
X	5	Monsieur Gérard	DI IORIO	9, Rue des glycines
X	6	Monsieur Nicolas	GOURDON	9, Rue de la trouillardière
X	7	Monsieur Bernard	JOBERT	26, Rue de la fontaine
X	8	Monsieur Guy	LEBOUC	3 Square Armand Brousse
X	9	Monsieur Guy	LECUIT	3 Le Fontenil
X	10	Monsieur Dominique	TERRIEN	26 La Mercerie
X	1	Monsieur Dominique	ABELLARD	La Motte Fauveau
X	2	Monsieur Duncan	BRIER	77, BD Charles Détriché
X	3	Monsieur Didier	HACQUET	Les picholots
X	4	Monsieur Olivier	LOUET	5 Rue du Pesoir
X	5	Monsieur Thierry	MARTINEAU	La petite Furgeoniere
X	6	Monsieur Benoit	RAVEAU	42, Rue du Puy notre Dame
		Cher Chasseur,		
		Monsieur Le Conseil d'administration		
	1	Monsieur Mickael	ANGELIN	28, Rue de l'église
	2	Monsieur Jonathan	DELAUNE	LES PELOUSES
	3	Monsieur Michel	DELEDEUILLE	74, Levée du Roi René
	4	Monsieur René	DELHOMMEAU	7, Sq des Ventes
	5	Monsieur Dominique	HUBERT	La Visseliere
	6	Monsieur Gérard	LUCIEZ	Chémin de la croix rouge

074 samuel  
Audouin bernard

MHameau de Kerdoouzet 23100 Kerlaze  
80 rue de parls Base 48125 Tierce

(\*) si vous n'avez pas assez de place, joindre sur une feuille séparée, la liste des tireurs (avec prénom, nom, domicile)

Les tireurs doivent être titulaires du permis de chasser validé pour l'année en cours.

**Compte rendu à retourner par courrier à :**  
**DDT 49 (SEEB/Unité Cadre de Vie et Biodiversité)**  
**15 bis rue Dupetit Thouars 49047- ANGERS Cedex 01**

**ou messagerie électronique : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr**

Nom, Prénom : **MASSE MICHEL**  
Adresse. : **6 RUE DU VOISINAY ST MATHURIN S/LOIRE**  
**49250 LOIRE AUTHION**

**Décision DDT accordée sous le n° SEEB/CHASSE 2023 : n° 255 sur la (ou les) commune (s) : SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**

<b><i>Espèces</i></b>	<b><i>Nombre d'animaux détruits</i></b>
<b>Pie bavarde</b>	
<b>Corbeaux Freux</b>	
<b>Corneille Noire</b>	
<b>Pigeon ramier</b>	
<b>Etourneau sansonnet</b>	
<b>Renard</b>	
<b>Fouine</b>	
<b>Martre</b>	

**Je vous rappelle que si le compte rendu n'est pas retourné, dûment complété, dans les 10 jours suivant la fin des opérations de destruction, votre autorisation ne vous sera pas renouvelée en 2024.**



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service de l'eau, de l'environnement  
et de la biodiversité*

*Unité Cadre de Vie et Biodiversité*

**Affaire suivie par :** vincent DEPARIS  
vincent.deparis@maine-et-loire.gouv.fr

**Tél.** 02 41 86 66 63

**Objet :** Autorisation de destruction à tir. N° **255**

**Direction départementale  
des territoires**

**Monsieur MASSE MICHEL  
6 RUE DU VOISINAY ST MATHURIN S/LOIRE**

**49250 LOIRE AUTHION**

A Angers, le **07/03/23**

Monsieur,

Suite à votre demande d'autorisation de destruction à tir, veuillez trouver ci-joint la décision du directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire.

Vous veillerez à transmettre une copie de la présente autorisation à l'ensemble des tireurs que vous avez désignés.

Je vous invite à rendre compte des prélèvements effectués en faisant retour, **dans les dix jours** suivant la fin des opérations de destruction, de l'état récapitulatif joint à l'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de l'Unité Cadre de Vie et de la Biodiversité

Laurent MAILLARD